



Guide de conversation : Messages de harcèlement et de menace



Qu'est-ce qu'un message de harcèlement ou de menace ?

Les messages de harcèlement et de menace sont des messages qui bouleversent, menacent ou effraient la personne qui les reçoit et qui se poursuivent même après avoir demandé à l'expéditeur d'arrêter. Ils peuvent créer un sentiment de danger ou engendrer la peur. Les messages de harcèlement et de menace peuvent être envoyés par l'intermédiaire des plateformes ou appareils dotés d'une fonction de messagerie, y compris les SMS, les courriels, les appels téléphoniques/messages vocaux, les plateformes de médias sociaux, etc.

Cela pourrait ressembler à quelqu'un qui :

- Envoie des SMS ou des courriels malveillants, méchants, effrayants ou insistants
- Laisse de nombreux messages blessants ou menaçants sur la boîte vocale
- Envoie des messages sans arrêt sur des applis comme Facebook, WhatsApp ou Snapchat.

Amorces de conversation avec les survivantes :

Avant de commencer, rappelez-vous les principes fondamentaux du soutien à la sécurité technologique centrée sur la survivante. [Voir les 4 principes fondamentaux de la planification de sécurité technologique.](#)



Étape 1 : Comprendre ce qui se passe

Commencez par poser des questions qui vous aideront à comprendre comment l'auteur de violence envoie des messages de harcèlement et de menace. Cela permet de déterminer le niveau de risque et de préjudice et d'identifier les mesures les plus efficaces pour résoudre le problème. Par exemple, si une personne reçoit des messages de harcèlement sur les médias sociaux, mais pas par SMS, le changement de son numéro de téléphone ne résoudra pas ce problème.

Pensez à poser la question :

- Est-ce que quelqu'un se moque de vous, vous met dans l'embarras ou vous menace par le biais de SMS, courriels, médias sociaux ou messages vocaux ?
 - Dans l'affirmative, cherchez à savoir sur quels comptes ou appareils la survivante reçoit ces messages.
- Ces messages vous font-ils sentir en danger ?
- Combien de fois par jour recevez-vous des messages méchants ou effrayants ?

- Votre partenaire actuel ou votre ex-partenaire vous oblige-t-il à répondre à ses messages en vous menaçant ou en se mettant en colère si vous ne répondez pas ?



Étape 2 : Comprendre ce que veut faire la survivante

Les besoins et les objectifs de chaque survivante sont différents. Au lieu de supposer ce qui doit se passer ensuite, posez la question :

- Que souhaiteriez-vous voir se produire ? Que voulez-vous ?
- Avez-vous une ordonnance ou un engagement de ne pas troubler l'ordre public que les messages abusifs enfreignent ?
- Voulez-vous que les messages cessent ?
- Voulez-vous que les forces de l'ordre soient impliquées ?
- Souhaitez-vous conserver une trace de ce qui s'est passé ?



Étape 3 : Identifier les stratégies qui correspondent aux objectifs de la survivante

Une fois que ses objectifs sont clairs, aidez la survivante à élaborer un plan pour sécuriser ses finances et réduire les méfaits. Nous nous concentrons ici sur les stratégies et les réponses technologiques. Vous devez également prendre toute autre mesure que vous recommanderiez normalement si, par exemple, un auteur enfreint un engagement de ne pas troubler l'ordre public ou une décision de justice, ou si vous avez des inquiétudes immédiates ou urgentes concernant la sécurité de la survivante.

Voici quelques stratégies pour différents scénarios :

Si la survivante souhaite que les messages et le harcèlement cessent, voici quelques stratégies à partager :

- Bloquer l’auteur de violence sur les plateformes utilisées pour envoyer les messages. Faites-le si vous vous sentez en sécurité (c’est-à-dire si le fait de le bloquer n’augmentera pas le risque d’atteinte ou de violence).
 - Pour bloquer quelqu’un sur votre téléphone, accédez à son contact ou à son numéro dans l’historique des appels et appuyez sur « Bloquer l’appelant »
 - Pour bloquer quelqu’un sur les médias sociaux, allez dans les paramètres de votre compte et suivez les directives ou apprenez-en plus en consultant le menu Sécurisez votre technologie au www.securitetech.ca
- Si les messages sont envoyés par SMS ou par téléphone/messagerie vocale, suggérez à la survivante de changer de numéro de téléphone.
 - Certaines entreprises de télécommunications facturent des frais (environ 50\$) pour changer de numéro de téléphone. La survivante peut demander si l’entreprise renonce aux frais dans les situations de harcèlement ou de violence.
 - Pour éviter de communiquer leur nouveau numéro, les survivantes peuvent rendre leur numéro privé en désactivant la fonction « Afficher l’identité de l’appelant » dans les paramètres de leur téléphone.

Si la survivante doit rester en contact avec l’auteur de violence, mais souhaite réduire son exposition au harcèlement et aux menaces, les stratégies de sécurité pourraient être les suivantes :

- Définir une sonnerie unique pour le partenaire violent, afin de reconnaître ses appels et de choisir de répondre ou non.
- Désactiver les accusés de réception dans les paramètres de confidentialité.
- Ne pas répondre à ses appels; [conserver les messages vocaux comme preuve](#).
- Si possible, se procurer un deuxième téléphone pour la vie quotidienne et d’autres contacts. Il importe de conserver le téléphone principal pour servir de preuve et pour que l’auteur ne se rende pas compte qu’il en existe un deuxième.

Si la survivante souhaite que les messages soient retirés ou supprimés :

- Signalez les abus à des plateformes telles que [Facebook](#), [Snapchat](#) ou d'autres applis. La plupart des entreprises n'autorisent pas le harcèlement dans le cadre de leurs politiques et peuvent prendre des mesures après avoir reçu un rapport d'abus.

Si la survivante envisage d'intenter une action en justice ou de porter plainte :

Les survivantes peuvent ne pas vouloir impliquer les forces de l'ordre dans l'immédiat. Toutefois, les messages de harcèlement ou de menace peuvent disparaître rapidement, car certaines plateformes suppriment automatiquement les messages une fois qu'ils ont été lus ou après qu'une entreprise a reçu un rapport d'abus. Si les preuves ne sont pas conservées au moment où l'abus se produit, elles risquent de disparaître à tout jamais. Suggérez-leur de conserver et documenter les messages abusifs au cas où elles auraient besoin de ces preuves à l'avenir. Voici quelques suggestions à partager avec la survivante :

- [Conservez une trace](#) de tous les messages de harcèlement et de menace. Notez l'heure, la date, l'auteur de l'acte et tout autre détail important. Voir l'exemple de [Journal du harcèlement et des abus facilités par la technologie](#) d'HFC.
- Prendre des [captures d'écran](#) ou [vidéos d'écran](#) des messages abusifs lorsqu'ils se produisent.
- Vérifiez si l'appli avertit l'autre personne lorsque vous faites une capture d'écran (comme Snapchat). Il peut alors être plus sécuritaire d'utiliser un autre appareil pour prendre une photo ou une vidéo.
- Inclure dans la documentation des éléments de preuve toute information permettant d'identifier la personne, comme son profil, son numéro de téléphone et tout autre détail permettant de savoir qui elle est.
- Assurez-vous que la date du message abusif est visible dans la documentation de la preuve.

- Si l'abus a été commis par courriel, conservez le message original car il contient des informations supplémentaires, comme la localisation de l'expéditeur.
- Conservez les preuves en lieu sûr (un appareil ou un compte auquel l'auteur n'a pas accès). Sauvegardez-le également ailleurs, au cas où.

Les messages de harcèlement et de menace peuvent avoir un impact sérieux sur la sécurité, le bien-être et le sentiment de contrôle d'une survivante. En comprenant leurs expériences, en explorant leurs objectifs et en identifiant des stratégies de sécurité, le personnel antiviolence peut les aider à naviguer dans les abus facilités par la technologie en priorisant leur sécurité et leurs choix. Que la survivante veuille bloquer l'auteur, documenter le harcèlement ou prendre des mesures pour supprimer le contenu préjudiciable, un soutien centré sur la survivante garantit qu'elle dispose des outils et des informations nécessaires pour prendre les meilleures décisions en fonction de sa situation.

Ressources suggérées

- [Qu'est-ce que la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie?](#)
- [Êtes-vous la cible de violence technologique \(affiche\)](#)
- [Liste de contrôle pour la planification de sécurité technologique](#)
- [Planification de la sécurité technologique: amorces de conversation pour le personnel antiviolence soutenant des survivantes autochtones](#)
- [Votre sécurité, votre voix: Faire face aux messages de harcèlement et de menace](#) – vidéo pour les survivantes
- [Traiter les appels, les SMS et les messages de harcèlement](#)
- [Liste de contrôle pour la planification de sécurité technologique](#)
- [Trousse à outils pour la préservation des preuves numériques](#)

La violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT) fait partie d'un continuum de violence qui peut se produire à la fois en ligne et en personne. En tant que travailleuse de soutien, il est important de faire savoir aux survivantes qu'elles ne sont pas seules. Pour obtenir des conseils sur la VFGFT, vous pouvez vous consulter notre site securitetech.ca.

Ce projet a été financé par CIRA, dans le cadre de son programme Net Good Grants.